

TOUS UNIS POUR L'ÉDUCATION FONDS DE SOLIDARITE RENTREE 2026

Chers Parents,

Depuis cinq ans, le Fonds de solidarité "Tous Unis pour l'Éducation", porté par le réseau des Maisons Don Bosco, permet d'apporter une aide concrète à des établissements ou des familles traversant des difficultés ponctuelles. Grâce à votre engagement fidèle, ce fonds a pu soutenir de nombreux projets éducatifs et de solidarité, véritable expression de notre esprit salésien de fraternité et d'attention aux plus fragiles.

Pour cette rentrée 2026, nous renouvelons la contribution solidaire annuelle de 5 euros par enfant, prélevée pour le compte de la Fondation Don Bosco. Cette participation collective contribue à bâtir un fonds durable permettant d'intervenir rapidement face aux urgences éducatives ou sociales.

Nous invitons chaque famille qui le peut à transformer cette contribution en un don supérieur à 5 € par enfant. Les dons à partir de 20 € donnent lieu à un reçu fiscal, offrant une réduction d'impôt de 66% du montant versé. Si vous le souhaitez, vous pouvez indiquer le montant de votre contribution sur le coupon joint et le remettre au secrétariat de votre établissement.

Pour les fratries, si vous le pouvez, il est proposé d'effectuer un unique don global de 20 € ou plus afin de bénéficier de l'avantage fiscal.

Votre générosité permet à notre réseau de faire vivre concrètement la mission de Don Bosco : accueillir chaque jeune avec confiance, en lui ouvrant des chemins d'espérance et de réussite.

Soyez assurés, Chers Parents, de notre gratitude et de notre entier dévouement au service de votre confiance et de l'éducation chrétienne de vos enfants.



Père Xavier ERNST
Provincial des Salésiens
de Don Bosco



DON pour le Fonds de Solidarité – *Tous Unis pour l'Éducation*

Par prélèvement automatique ou par chèque au nom de l'établissement à remettre au secrétariat

J'adresse un chèque à l'ordre de l'établissement ou j'autorise l'établissement de mon enfant (nom et prénom)..... à prélever le montant de

M. Mme : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail : Tél :

- 20€, soit un don réel de 6,8€*
- 50€, soit un don réel de 17€*
- 150€, soit un don réel de 51€*
- Montant libre€
- Refuse de contribuer au fonds de solidarité

- Je désire un reçu fiscal par mail
- Je ne désire pas de reçu fiscal

Une implantation riche aux projets variés

La force du réseau et sa qualité pédagogique reconnue résident dans un modèle unique caractérisé par :

- Une implantation en ville comme en milieu rural (plus de 50 établissements en France)
- Une attention particulière à la valorisation et au développement des filières professionnelles et techniques
- Une pédagogie fondée sur la confiance au cœur de l'enseignement
- Un réseau d'établissements hétérogènes avec un fil conducteur pédagogique, offrant de la pluralité dans l'unicité.

Les projets d'urgence financés

L'accueil des publics fragiles est le cœur de métier de la congrégation des salésiens et salésiennes de Don Bosco. Les projets d'urgence éligibles au fonds de solidarité du réseau seront :

- L'aide aux parents présentant des difficultés pour maintenir la scolarité de leurs enfants
- Les projets immobiliers d'urgence (réfection d'urgence, mise aux normes, restauration, agrandissement)

Et comment ?

La **Fondation Don Bosco Paris**, fondation reconnue d'utilité publique, fait partie du réseau Don Bosco. **Elle peut soutenir notre démarche, et mettre en place un recueil de fonds bénéficiant d'une défiscalisation à hauteur de 66%***.

Trois cas de figure sont possibles :



JE M'Y RETROUVE ET JE PARTICIPE AU FONDS DE SOLIDARITÉ

Je serai facturé de 5€ par enfant pour le compte de la Fondation



JE SOUHAITE SOUTENIR D'AVANTAGE LE FONDS DE SOLIDARITE

Je remplis le bordereau et le remets à mon établissement scolaire. Je fais un chèque du montant de mon don à l'ordre de l'Association de l'établissement scolaire ou j'accepte le prélèvement automatique pour le compte de la Fondation Don Bosco. Je recevrai un reçu fiscal si mon don est supérieur à 20 €, me permettant de déduire 66% du don de mes impôts sur les revenus*



NON, JE NE PARTICIPE PAS AU FONDS DE SOLIDARITÉ

Je coche la case demandant à ne pas participer au Fonds de Solidarité du réseau salésien.

« Il en va de notre réalité de réseau. Don Bosco avait bien compris qu'accueillir des jeunes en difficulté signifie souvent rechercher des soutiens matériels et financiers. » JN Charmoille, Délégué du Provincial à la Tutelle.

*réduction d'impôt égale à 66% du total des versements dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer, si vous êtes imposables.